



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 19 DÉCEMBRE 2016, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	M. Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	70 citoyens actifs
Scrutateurs :	Muriel Joye et Denis Repond

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 02 décembre 2016
- le bulletin communal n° 43
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

Au nom du Conseil communal, M. Phillot, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 20 juin 2016. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Budget 2017
 - 2.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
 - a) ancienne décharge « Favaula » à Villargiroud
 - b) conteneur enterré pour déchets (molok) à Orsonnens
 - c) crédit d'étude pour la mise en conformité des arrêts de bus TPF
 - d) déplacement des conduites à Chavannes-sous-Orsonnens
 - 2.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 2.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
3. Présentation du décompte final du local du feu, rapport de la Commission financière et vote du crédit supplémentaire
4. Approbation des modifications du règlement des cimetières
5. Divers

Aucune remarque n'est apportée sur les points mis à l'ordre du jour.

Le **procès-verbal** de l'assemblée communale extraordinaire du 20 juin 2016 ne suscitant aucune remarque ou question, il **est approuvé à l'unanimité**.

2. Budget 2017

2.2. Budget des Investissements

a) Ancienne décharge « Favaula » à Villargiroud

Mme Nicole Dévaud, vice-syndique et conseillère communale en charge du dicastère, donne les explications relatives à l'ancienne décharge « Favaula », située à Villargiroud et pour laquelle des forages doivent être réalisés pour connaître l'état effectif de ce site contaminé et envisager son assainissement. Selon la demande du Service de l'Environnement Sen, ce lieu présente une menace pour les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol.

Par conséquent, cinq forages seront effectués en 2017. Puis, sur la base du rapport de ces investigations, le SEn se prononcera sur les travaux à réaliser.

Le coût de l'investissement de Fr. 27'000.- sera financé par les disponibilités de la caisse communale.

Questions :

- M. Charles Phillot demande si le Conseil communal a bien précisé qu'il n'y a pas de décharge sur la totalité de la surface. La décharge se trouve du côté droit et le reste de la gravière a été comblée avec de la terre végétale.

Mme Dévaud précise qu'effectivement la décharge est connue pour être d'un seul côté mais le SEn veut avoir la certitude que le reste du terrain est sain.

- Malgré l'intervention de M. Antoine Chassot qui manifeste son désaccord par rapport aux décisions du SEn, M. le syndic répond que la commune doit se soumettre à cette décision.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu par le Conseil communal, basé sur des documents et justificatifs, est supportable par la commune et le mode de financement est judicieux. La Commission financière approuve ce mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 27'000.-

Vote : l'investissement est accepté par 65 oui et 5 abstentions.

b) Conteneur enterré pour déchets (molok) à Orsonnens

Mme Francine Ledermann, conseillère communale en charge du dicastère, apporte les informations nécessaires à cet objet. Actuellement, les conteneurs servant au dépôt des sacs poubelle à Orsonnens sont placés provisoirement à l'extérieur de la déchetterie.

Le Conseil communal propose de les remplacer en installant un molok, dont la capacité équivaut à 4 – 5 conteneurs. Son emplacement est prévu à côté de la place de parc située près du pilier public à Orsonnens, au début de la route de Massonnens.

Coût de l'investissement Fr. 16'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Questions :

- Mme Anne Vallotton demande si le Conseil a étudié la possibilité d'installer plusieurs moloks mais pour d'autres déchets (papier, alu, verre etc...).

M. Phillot rappelle que nous avons déjà une déchetterie pour le dépôt de tous les déchets.

- Etant donné que la déchetterie est ouverte trois fois par semaine, M. Christian Chassot propose de garder les conteneurs se trouvant à la déchetterie et de ne pas investir pour un molok. Il relève également que sur le terrain prévu pour son emplacement, il y a des conduites et des collecteurs.

- M. Dominique Glauser souhaite connaître le surcoût pour le ramassage des sacs dans un molok. Mme Ledermann informe qu'il n'y a pas de différence de prix par rapport au ramassage des sacs provenant de conteneurs.
- M. Jean Bertschi pense qu'il n'est pas nécessaire de poser un molok car la déchetterie et la solution actuelle sont suffisantes.
M. Phillot relève qu'on ne pourra pas laisser indéfiniment les conteneurs à l'air du temps devant la déchetterie.
Mme Ledermann comprend cet avis mais pense que la population d'Orsonnens a droit à des prestations semblables aux autres villages.
- M. Antonio Caggiano demande si le lieu ne pourrait pas être repensé à cause de la sécurité au niveau de la circulation car ce carrefour est relativement dangereux.
M. Phillot relève que le problème est de trouver du terrain communal au centre du village d'Orsonnens.
- A la question de M. Luc Grossenbacher, Mme Ledermann rassure en disant qu'il y aura toujours la possibilité de déposer les poubelles dans les conteneurs qui se trouvent à l'intérieur de la déchetterie.
- M. Thierry Defferrard craint qu'un molok devienne la porte ouverte à n'importe quoi.
- M. Sergio Gambaudo propose de poser le molok devant la déchetterie. Il n'y aurait ainsi pas de problème tant au niveau du bruit que de la sécurité.
- A l'intervention de M. Marcel Wicht, M. Phillot répond qu'il n'est pas prévu d'enlever le cèdre.

Rapport de la Commission financière

L'investissement de Fr. 16'000.- basé sur de documents et justificatifs est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 16'000.-

Vote :

Le résultat de la votation étant de 26 oui, 26 non et 14 abstentions, M. le Syndic tranche en donnant sa voix aux oui.

Par conséquent, l'investissement de Fr. 16'000.- est accepté par 27 oui, 26 non et 14 abstentions.

c) Crédit d'étude pour les arrêts de bus TPF

M. Dean Patterson, conseiller communal responsable du dicastère, informe que la commune possède 7 arrêts de bus TPF. A moyen terme, ces arrêts devront être adaptés aux normes pour les personnes à mobilité réduite et au vu de l'augmentation de la cadence des bus, il s'avère que l'arrêt de bus situé au secteur « Champ des Pierres » et celui placé à la croisée de Villarsiviriaux – Villargiroud ne garantissent plus la sécurité des piétons et des usagers de la route. C'est pourquoi une étude pour la mise en conformité globale est proposée pour la totalité des arrêts de la commune.

La priorité sera mise sur les arrêts de Villargiroud et un abri sera posé à Chavannes-sous-Orsonnens au lieu-dit « La Fortune ».

M. Phillot précise que cette étude fait suite à la mise en application de la loi.

- M. Stéphane Page demande si c'est une obligation de créer un arrêt en dehors de la route principale car il y a plusieurs endroits où les bus s'arrêtent sur la route.
M. le Syndic répond que bien des lieux similaires ne répondent pas au règlement.
M. Patterson complète en disant que ce sera probablement sur les routes cantonales qu'on va devoir sortir de la route mais les bus vont probablement pouvoir rester sur les routes communales.
- M. Christian Piller rapporte que pour être conforme, un trottoir et une place de 1,40 m sur le trottoir doivent être réalisés afin que le bus puisse prendre en charge une chaise roulante. De plus, le passage piéton doit toujours être soit à l'avant ou à l'arrière du bus.
- Pour répondre à la question de M. Christian Chassot, le Conseil communal discutera de l'évaluation du coût avec les TPF et le Service de la mobilité SMO.

- Mme Anne Vallotton aimerait savoir qui est mandaté pour faire ce genre d'étude. M. Phillot informe que l'Etude Jeanneret travaille avec les TPF et le SMO.
- M. Roland Bifrare fait part de la dangerosité du bus qui s'arrête en face du local du feu.

Le coût de l'investissement s'élève à Fr. 10'000.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu et basé sur des documents et justificatif est supportable pour la commune. La Commission approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 16'000.-

Vote : l'investissement de Fr. 10'000.- est accepté à l'unanimité moins une abstention.

d) Déplacement des conduites à Chavannes-sous-Orsonnens

Mme Dévaud informe que M. Frédéric Grandjean a mis à l'enquête l'agrandissement de sa ferme à Chavannes-sous-Orsonnens. Malheureusement, les conduites des eaux usées, des eaux claires et l'adduction d'eau passent sous le bâtiment et doivent, par conséquent, être déplacées. Selon l'art. 693 du Code civil, le propriétaire des conduites (en l'occurrence la commune) a l'obligation de les déplacer.

Coût de l'investissement Fr. 41'500.- financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit.

Vote : l'investissement de Fr. 41'500.- est accepté à l'unanimité.

M. Michel Phillot énumère les divers investissements en cours et ceux venant d'être acceptés soit :

- la mensuration cadastrale
- GrangEcole
- le crédit d'étude pour les arrêts de bus
- le déplacement des conduites à Chavannes-sous-Orsonnens
- les travaux d'endiguement à La Neirigue
- la décharge « Favaula »
- l'adaptation du PAL
- l'aménagement de la parcelle « Champbovon » et
- la rénovation du café d'Orsonnens ; ces deux derniers points sont toujours en attente.

2.3. Budget de fonctionnement

Mme Liechti passe en revue ledit budget et présente les points principaux chapitre par chapitre.

Administration :

- augmentation des traitements et jetons de présence du Conseil communal et
- du traitement du personnel communal suite à l'engagement de Mme Nadia Galley, collaboratrice administrative
- y sont liées, les augmentations des charges sociales

Enseignement et formation :

- augmentation de la participation au CO de la Glâne et
- de la contribution pour cours spéciaux (logopédie – psychologie)

Culture et loisirs

- diminution de la participation au conservatoire ceci étant dû à la diminution des élèves

Santé

- la participation aux homes médicalisés et les soins à domicile a augmenté

Affaires sociales

- indemnités pour les livraisons des repas à domicile

Transports et communication

- majoration du prix des abonnements CFF

Protection et aménagement de l'environnement

- l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères étant des chapitres qui doivent s'autofinancer, les coûts sont par conséquent identiques aux produits.

Question :

M. Jean Bertschi souhaite une explication par rapport au salaire du personnel de la déchetterie.

Mme Liechti informe qu'un responsable de la déchetterie a été engagé en la personne de M. Serge Grossrieder.

Mme Ledermann complète en disant qu'il y a également un troisième jour d'ouverture par semaine.

Finances et impôts

- les rentrées fiscales sont en augmentation mais la prudence a tout de même été de mise

Question :

Pour répondre à M. Charles Phillot, Mme Liechti confirme qu'en raison du départ du contribuable de Prez-vers-Siviriez, les répercussions se feront sentir dès 2018.

Le budget de fonctionnement se solde par un bénéfice de Fr. 58'900.-

Rapport de la Commission financière

Les différents comptes ont été passés en revue et la Commission financière n'a pas relevé de poste sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget 2017 paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un bénéfice de Fr. 58'900.- et la Commission propose d'accepter ce budget.

Vote :

L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité.

L'assemblée est également appelée à voter les budgets d'investissement et de fonctionnement, lesquels sont approuvés à l'unanimité.

3. Présentation du décompte final du local du feu, rapport de la Commission financière et vote du crédit supplémentaire

M. Fabrice Berset, conseiller communal responsable du dicastère, présente le décompte final du local du feu et du crédit supplémentaire. En 2012, un corps de sapeurs-pompiers a été créé avec Massonnens et Le Glèbe, la commune-siège étant Villorsonnens. De ce fait, les équipements, les méthodes de travail, la formation, la collaboration avec les communes voisines ont dû être adaptés, les préfectures et l'ECAB donnant les lignes directrices. Répondre aux exigences de l'ECAB et à la loi Frifire donne droit aux subventions.

Au niveau du projet de financement, une étude sommaire avait été faite en 2013 par un architecte et une étude de financement avec les communes de Massonnens et Le Glèbe avec création d'une convention signée. Le coût estimatif de l'époque était de Fr. 365'000.- moins une subvention de 25%.

Entre temps, les exigences de l'ECAB et du SeCA nous ont obligés à changer quelque peu le projet (création d'une plateforme intermédiaire, pose d'une isolation périphérique anti-feu côté Nord, création d'un puits de pompage, adaptation des sanitaires, pose de vélux, création d'un local de chauffage

extérieur) ce qui a eu pour conséquence la majoration du coût initial de Fr. 58'900.- brut. Le solde supplémentaire net à répartir est de Fr. 36'550.-

Etant donné que les exigences sont remplies, l'ECAB informe que toutes les subventions seront accordées.

M. Charles Phillot félicite M. Berset pour sa présentation très claire mais, s'il a bien compris, la participation de la plus-value des autres communes n'est pas assurée.

M. Berset confirme et c'est bien pour cette raison que le vote se fait sur le montant brut.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu de Fr. 58'900.- est supportable par la commune. La Commission approuve le mode de financement selon les disponibilités de la caisse communale et propose d'accepter ce crédit.

Vote : l'assemblée accepte ce crédit supplémentaire de Fr. 58'900.- par 67 oui, 2 non et 1 abstention.

4. Approbation des modifications du règlement des cimetières

Des demandes de pose de tombes cinéraires ont amené le Conseil communal à modifier le règlement des cimetières en conséquence. Dès lors, le terme « tombes cinéraires » a été inséré dans divers articles et l'émolument de Fr. 400.- pour la creuse d'une tombe cinéraire a été ajouté à l'art. 17.

Vote : l'assemblée approuve les modifications du règlement des cimetières à l'unanimité.

5. Divers

- Mme Elise Dan Glauser donne les informations au sujet des accueils extra scolaires AES et du résultat du sondage qui a été réalisé cet été pour évaluer les besoins en place d'accueil extrafamilial. Le Conseil communal a décidé d'ouvrir un AES à la rentrée scolaire 2017 dans l'actuelle salle des maîtres située à l'étage de la halle polyvalente. Des explications précises au niveau de l'aménagement seront données lors de l'assemblée du printemps.
- M. Michel Phillot présente Mme Nadia Galley, nouvelle collaboratrice à l'administration communale.
- M. le Syndic donne un rapide aperçu de l'avancée de la construction de la nouvelle école. Il remercie M. Wicky qui vient plusieurs fois par semaine sur le chantier pour représenter le maître d'œuvre.
- M. Dean Patterson donne quelques informations sur la vente des écoles. Actuellement, des offres intéressantes ont été remises pour les écoles de Villargiroud et Villarsiviriaux. Celle de Chavannes n'a pour l'instant pas eu d'intéressé. Une présentation publique sera donnée au début juin 2017.
- Au mois de janvier 2017, la fibre optique sera posée à Chavannes-sous-Orsonnens et sera mise en service en juin 2017.
- M. Phillot rappelle que la route forestière Villargiroud – Le Châtelard sera fermée à la circulation dès le 1^{er} janvier 2017. Une signalisation sera mise en place.
- M. Philippe Rolle demande si une crèche ne pourrait pas être ouverte dans une salle de l'école de Chavannes.
Mme Dan Glauser répond qu'effectivement une salle pourrait servir à l'ouverture d'une crèche mais il faut en connaître le besoin.

- M. Jean Bertschi remercie le Conseil communal et toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune. Il aimerait savoir si une journée porte ouverte est prévue pour le local du feu.
M. Fabrice Berset répond que nous attendons la livraison du véhicule d'extinction pour organiser une inauguration. Cette journée aura probablement lieu au printemps 2017 et ce jour-là le bâtiment sera ouvert au public.

- M. Bertrand Aeberhard a constaté que la route Chavannes – Chénens a été gravillonnée et que le résultat est fort surprenant.
M. Patterson reconnaît que le gravillonnage n'est pas réussi et l'entreprise va refaire ces travaux sur tout le trajet l'année prochaine, sous garantie.
M. Aeberhard constate que le tronçon a été balayé et tout le gravier a été déversé sur la route du Grand Bois.
M. Patterson informe que ce problème sera vu au printemps.

- M. Joseph Frossard est étonné d'apprendre qu'un service de repas à domicile est en place à Villorsonnens.
Une communication sera faite.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie le personnel de l'administration communale, toutes les personnes qui travaillent pour la commune et tous ceux qui donnent de leur temps pour la communauté.

Un merci particulier aux conseillers communaux pour l'excellent travail réalisé et pour le temps mis à disposition.

Mme Nicole Dévaud remercie M. Michel Phillot pour son travail et pour les heures passées au service de la commune.

La soirée se poursuit par le partage du verre de l'amitié.

La secrétaire : J. Morel

Le syndic : M. Phillot

